

PROPOSITION DE GOUVERNANCE DE L'IFLA
DOCUMENT DE TRAVAIL – 11 AOÛT 2020



**International
Federation of
Library
Associations and Institutions**

Révision de la gouvernance de l'IFLA – Historique et contexte

Après presque une année de discussions impliquant le Conseil d'administration de l'IFLA, ses membres et ses bénévoles, ce document présente une nouvelle proposition de structure de gouvernance pour une IFLA plus inclusive, plus transparente et plus efficace. Après un fort taux de réponse à une enquête de juin 2020 sur une première ébauche de ce projet, nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de consultation pour discuter de la proposition plus en détail, répondre aux questions et entendre vos idées et vos points de vue sur la future structure de gouvernance de l'IFLA.

L'IFLA a plus de 90 ans et compte des adhérents dans plus de 150 pays, représentant tous les continents et tous les secteurs du domaine des bibliothèques et est en pleine transformation depuis 2018. Depuis lors, nous avons impliqué des professionnels des bibliothèques et de l'information du monde entier pour créer ensemble une approche Global Vision. Inspirés par l'avenir tracé ensemble, nous avons entrepris un processus de planification stratégique inclusif et passionnant, qui a abouti à la Stratégie de l'IFLA 2019-2024.

La révision de la gouvernance de l'IFLA représente un élément essentiel de la mise en œuvre de la stratégie de l'IFLA et la prochaine étape de notre Feuille de route de développement.

L'objectif de la révision de la gouvernance est de créer - collectivement - une nouvelle structure de gouvernance pour l'IFLA ; une structure qui nous permette de mieux accomplir les choses que les adhérents et les bénévoles ont déclaré être les plus importantes pour l'avenir de l'IFLA. Il est clair que les structures ne peuvent à elles seules garantir le succès de la stratégie, mais elles peuvent le rendre plus probable. C'est l'énergie et l'implication continues de nos adhérents et de nos unités professionnelles, soutenus par l'équipe du personnel de l'IFLA, qui restent le facteur déterminant de tout ce que nous réalisons.

En conséquence, l'examen de la gouvernance comprend une analyse approfondie de la structure et du fonctionnement du Conseil d'administration, des Unités professionnelles, y compris les Groupes d'intérêt spéciaux, et des Comités stratégiques, ainsi que des parties des Statuts et du Règlement intérieur qui en traitent.

Le siège de l'IFLA, le Congrès mondial des bibliothèques et de l'information (WLIC), les Bureaux régionaux, les Centres linguistiques, et la définition des Membres ne sont pas inclus dans la révision de la gouvernance. Le WLIC et les Membres feront toutefois l'objet d'examen à l'avenir.

Etat d'avancement à ce jour

Le processus de révision de la gouvernance a déjà bénéficié de vos contributions et s'appuie sur les idées exprimées au cours des deux années du processus conduisant à l'approche Global Vision. En élaborant la proposition, les membres du Conseil d'administration ont examiné les précieux commentaires que vous avez fournis dans le cadre de l'enquête menée en octobre dernier, ainsi que les témoignages de parties prenantes ayant une expérience approfondie du fonctionnement de l'IFLA.

Nous avons ainsi pu constater ce que vous souhaitiez :



Plus de transparence, d'efficacité et de collaboration

Une représentation régionale plus forte



Des finances et une organisation plus durables

Des possibilités de participation plus variées, notamment pour les nouveaux dirigeants



Un meilleur soutien aux bénévoles

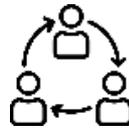
Le Conseil d'administration a adopté ces objectifs, ainsi qu'un engagement en faveur d'un processus inclusif, en tant que [principes](#) en décembre 2019.

Guidé par ces principes, le Conseil d'administration a élaboré et approuvé un projet de proposition de gouvernance en juin 2020 pour examen. Les adhérents et les volontaires de l'IFLA ont répondu par une forte approbation générale.

Le présent Document de travail fournit des informations supplémentaires sur la proposition et met en évidence les principales questions restant ouvertes pour lesquelles nous nous comptons sur vos réactions. Vous êtes ceux qui font vivre l'IFLA et ce sont vos perspectives, votre expérience et vos points de vue qui aideront à construire les structures qui peuvent le mieux vous servir.

Nous attendons avec impatience vos réflexions.

Première partie – Les Thèmes



Vous avez demandé plus de transparence, d'efficacité et de collaboration



Nous avons fait les propositions suivantes :

- ✓ **Optimiser la capacité du Conseil d'administration à se concentrer sur les fonctions de gouvernance** en réduisant la taille globale du conseil, en étant plus clair sur les compétences et l'expérience de gouvernance utiles à ces fonctions et en déléguant efficacement certaines questions aux Conseils régional et professionnel.
- ✓ **Accroître la proportion du Conseil d'administration directement élue par les membres de l'IFLA**, y compris le poste de Trésorier. Le nouveau Conseil d'administration comprendra les présidents du Conseil professionnel, du nouveau Conseil régional et de la section Gestion des associations de bibliothécaires.
- ✓ **Habiller le Conseil d'administration à coopter des membres supplémentaires au Conseil**, s'il le juge nécessaire, pour répondre à des besoins spécifiques en matière de diversité, de représentation régionale et de compétences de gouvernance. Cela sera fait de manière transparente.
- ✓ **Entamer une pratique régulière de formation, de soutien et d'évaluation** pour aider le Conseil d'administration dans son amélioration continue en tant que régisseur, avec le Secrétaire général, de la mission, des ressources et du plan stratégique de l'IFLA.
- ✓ **Établir des réunions et une communication régulière entre le Conseil d'administration et les Conseils professionnel et régional.**
- ✓ **Encourager et soutenir une collaboration plus régulière entre les comités**, ainsi que des mandats clairs pour les comités à tous les niveaux afin qu'ils communiquent en temps utile sur leurs travaux.

Ce que vous nous avez dit jusqu'à présent

- **La majorité d'entre vous est d'accord avec ces recommandations :**
 - 81% des répondants à l'enquête sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que ces propositions font progresser l'IFLA vers plus de transparence, d'efficacité et de collaboration
 - 93% sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les membres du Conseil d'administration possèdent des compétences en matière de gouvernance, de leadership, de planification stratégique, de finances, de gestion des risques et de communication.
- **Tout en soulevant des questions importantes :**
 - Certaines personnes ayant répondu craignent que la possibilité de coopter des membres n'affaiblisse la nature démocratique du Conseil d'administration.

Notre réponse

Nous entendons ces préoccupations et avons revu la proposition pour remplacer les deux postes cooptés par deux postes élus supplémentaires. Avec cette révision, 8 des 11 postes seraient élus directement et 3 siègeraient *ex officio*.

Nous sommes toujours à l'écoute

Avez-vous des idées qui pourraient aider l'IFLA à obtenir une meilleure diversité et des compétences spécifiques au sein du Conseil d'administration tout en conservant sa nature démocratique ?
Veuillez nous envoyer vos idées à governance@ifla.org

Vous avez demandé une plus forte représentation des régions



Nous avons proposé de :

- ✓ **Créer un nouveau Conseil des régions**, soutenant directement le Conseil d'administration, où toutes les régions du monde seront représentées par les présidents de Divisions régionales. Cela permettra de faire entendre la voix des régions au cœur de l'IFLA, de soutenir le développement de stratégies régionales et de faire entendre une voix forte pour l'intégration des priorités régionales dans tous les travaux de l'IFLA.
- ✓ **Transformer les sections régionales existantes** (Afrique, Asie et Océanie, Amérique latine et Caraïbes) en divisions **et en ajouter d'autres** pour assurer une couverture mondiale (Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord).
- ✓ **Créer des divisions régionales** pour favoriser le développement et la mise en œuvre des plans de renforcement des compétences de nos adhérents partout dans le monde afin de mener des plaidoyers efficaces pour les bibliothèques. Elles s'appuieront sur les interactions actuelles avec les agences régionales correspondantes des Nations Unies et travailleront avec les associations nationales pour renforcer la portée et l'impact de l'IFLA dans leurs régions.
- ✓ **Créer de nouvelles possibilités à tous les niveaux**, y compris au sein du Conseil d'administration et des Comités permanents des Unités professionnelles, **d'intégrer de nouveaux membres** à part entière, dans le cadre d'un processus transparent, afin d'assurer la participation régionale lorsque celle-ci n'a pas encore été réalisée à l'issue des élections.

Ce que vous nous avez dit jusqu'à présent

- **La majorité d'entre vous est d'accord avec ces recommandations :**
 - 84 % des personnes ayant répondu à l'enquête sont d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que ces propositions fassent progresser l'IFLA vers une plus forte participation des régions, les régions Asie-Océanie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) étant les plus favorables à ces propositions.
 - 83 % sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que porter à six le nombre de régions au sein de l'IFLA renforcerait la capacité de celle-ci à répondre aux besoins régionaux spécifiques.
- **Tout en soulevant des questions importantes :**
 - Certaines personnes ayant répondu ont posé des questions sur les modalités de la mise en œuvre visant à assurer une représentation juste et équitable au sein des régions, sur le lien avec les efforts visant à améliorer la participation régionale dans les unités professionnelles, et sur le rôle que les nouvelles structures régionales joueraient.
 - Bien que la participation des régions soit importante, vous vous êtes demandé si la méthode de la cooptation était le meilleur moyen d'y parvenir.

Nous sommes toujours à l'écoute

Lors des tables rondes régionales, nous solliciterons vos idées sur la manière dont les Divisions régionales pourraient être élues et structurées afin de garantir au mieux la représentativité et la diversité, ainsi que sur la manière dont nous pouvons encourager une plus large participation dans les Unités professionnelles. Nous vous inviterons également à nous faire part de vos idées sur la manière dont le Conseil d'administration pourrait s'assurer d'une large contribution des régions.

Vous avez demandé une durabilité financière et organisationnelle



Nous avons proposé de :

- ✓ **Renforcer la gestion financière et des risques au sein du Conseil d'administration** en donnant une expertise spécifique au nouveau Comité des finances et des risques.
- ✓ **Veiller à ce que nos nouvelles Divisions régionales, travaillant en partenariat avec l'équipe de l'IFLA et les bureaux régionaux, bénéficient de l'assistance nécessaire** pour encourager et soutenir l'augmentation du nombre d'adhérents de l'IFLA dans chaque région du monde.
- ✓ **Renforcer les procédures d'examen transparent et régulier des comités et autres structures.** Cette mesure encouragera et incitera à de meilleurs résultats sur le plan mondial et pourra créer un espace pour de nouveaux comités, le cas échéant.

Ce que vous nous avez dit jusqu'à présent

- **La majorité d'entre vous est d'accord avec ces recommandations :**
 - 81% des répondants à l'enquête ayant répondu à cette question étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec ces propositions permettant d'orienter l'IFLA vers une plus grande durabilité financière et organisationnelle.
 - 77% étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que l'IFLA devrait évaluer les comités et les structures tous les cinq ans. *35 répondants ont dit que cela devrait se produire plus fréquemment, et 14 ont dit que cinq ans impliquaient une trop grande fréquence.*
- **Tout en soulevant des questions importantes :**
 - Certains répondants ont exprimé des inquiétudes quant à la façon dont un processus d'évaluation pourrait fonctionner pour les unités professionnelles, craignant des charges supplémentaires de travail ou des processus dépourvus d'objectifs clairs.
 - Les répondants étaient divisés sur la fréquence optimale d'examen, mais ont convenu à 2 contre 1 que cinq ans était la bonne fréquence.

Notre Réponse

Nous convenons que les processus d'évaluation doivent être transparents et avoir des objectifs clairs. Le travail occasionné par les évaluations ne doit pas être plus important que leurs avantages. Ce sont les idées qui guideront le déroulement des processus de révision.

Nous restons à l'écoute

Lors des Tables rondes professionnelles, nous vous demanderons vos idées sur la manière de rendre le processus des évaluations plus efficace.

Vous avez demandé des possibilités de participation plus variées, en particulier pour les jeunes leaders



Nous avons proposé :

- ✓ **D'introduire de nouvelles façons de s'impliquer dans le travail de l'IFLA**, par le biais de groupes d'intérêt particulier, de groupes de travail et de réseaux. Cela offrira aux bénévoles davantage d'occasions de s'engager dans des questions qui leur tiennent à cœur, d'acquérir de l'expérience et d'être reconnus pour leurs contributions.
- ✓ **D'explorer des moyens d'ouvrir des postes de direction** afin de permettre à davantage de personnes d'assumer ces rôles.
- ✓ **De développer une nouvelle structure de représentation régionale qui s'appuie sur les sections régionales actuelles**, afin d'offrir une voix plus puissante à nos adhérents et une nouvelle voie d'accès à des postes de responsabilité pour les bénévoles.
- ✓ **De clarifier les règles de participation aux Comités permanents** afin d'être certain qu'ils accordent la priorité à la qualité de la contribution plutôt qu'à la capacité de participer physiquement aux réunions.
- ✓ **D'offrir des opportunités pour une plus grande participation des zones régionales aux Comités permanents en supprimant certains obstacles financiers.** Chaque Comité permanent compte **vingt membres. Vingt membres élus par un vote.** Le Président, en consultation avec le Président de la Division, a le pouvoir discrétionnaire de nommer jusqu'à cinq membres supplémentaires afin de stimuler la participation régionale. Ces membres le seront de plein droit et n'auront pas l'obligation d'assister au WLIC. La catégorie de « membres correspondants » n'est pas conservée.
- ✓ **D'explorer de plus grandes possibilités de participation virtuelle.**

Ce que vous nous avez dit jusqu'à présent

- **La majorité d'entre vous est d'accord avec les recommandations suivantes :**
 - 87% des répondants à l'enquête qui ont répondu à la question étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour penser que ces propositions orientent l'IFLA vers des possibilités de participation plus variées, en particulier pour les jeunes dirigeants.
- **Et vous avez aussi des préoccupations :**
 - 27% sont en désaccord ou fortement en désaccord avec l'idée de limiter la période consécutive que chacun peut passer dans plus d'un Comité permanent de section, pointant comme principales préoccupations la perte de connaissances institutionnelles, le fait de ne pas se sentir valorisé et le risque de contourner les véritables obstacles à la participation des professionnels les plus récents.

Nous restons à l'écoute

Lors des tables rondes professionnelles, nous serons à l'écoute de vos propositions sur les moyens alternatifs d'équilibrer le besoin de continuité et le souhait d'accueillir de nouveaux participants et de nouvelles perspectives.

Vous avez souhaité un meilleur soutien aux bénévoles



Nous avons proposé :

- ✓ **De rééquilibrer notre système de Divisions professionnelles** - les structures clés qui rassemblent nos Unités professionnelles - pour s'assurer que les présidents de division aient le temps et la capacité d'offrir un soutien et des conseils complets. **Il y aura un plus grand nombre de divisions professionnelles, chacune d'entre elles ayant un nombre similaire et gérable d'Unités professionnelles** avec des dispositions pour de nouveaux ajustements à l'avenir afin de maintenir cet équilibre. Les présidents de division et le siège de l'IFLA apporteront un soutien accru pour les activités correspondant à la stratégie de l'IFLA.
- ✓ **D'accroître le soutien du personnel aux Divisions régionales** afin de leur permettre de mieux réaliser leur objectif de renforcer la présence de l'IFLA dans les régions et la voix des régions au sein de l'IFLA.
- ✓ **De fournir des définitions plus claires des différents rôles au sein de l'organisation** - en particulier dans les structures professionnelles - afin de s'assurer que les titulaires de charge et les autres aient une plus grande connaissance de ce à quoi ils peuvent s'attendre et ce que l'on attend d'eux.
- ✓ **De normaliser et simplifier les structures des comités** afin de permettre aux bénévoles d'identifier plus facilement les possibilités qui leur conviennent le mieux.
- ✓ **De réduire les obstacles financiers empêchant de siéger au Conseil d'administration.**

Ce que vous nous avez dit jusqu'à présent

- **La majorité d'entre vous est d'accord avec les recommandations suivantes :**
 - 84% des répondants au sondage étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour penser que ces propositions orientent l'IFLA vers un meilleur soutien aux bénévoles.
 - 75% étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait qu'avec ces propositions, davantage de personnes seraient susceptibles d'exercer une fonction bénévole. *Les répondants qui n'ont jamais servi officiellement à titre de bénévole auprès de l'IFLA étaient tout à fait d'accord.*
- **Tout en soulevant des questions importantes :**
 - Certains répondants ont soulevé des questions sur l'impact de ces propositions sur les comités auxquels vous participez et ont souligné l'importance de surmonter les obstacles à la participation à l'IFLA.

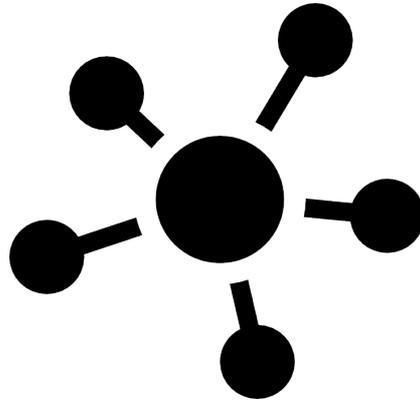
Notre réponse

Bien qu'il n'y ait peut-être pas de solution structurelle sur laquelle nous soyons tous d'accord pour le moment, il est important que l'IFLA continue à explorer son engagement à développer et à engager de nouveaux leaders dans notre travail à tous les niveaux. *Attendez-vous à en savoir plus après le réexamen de la gouvernance !*

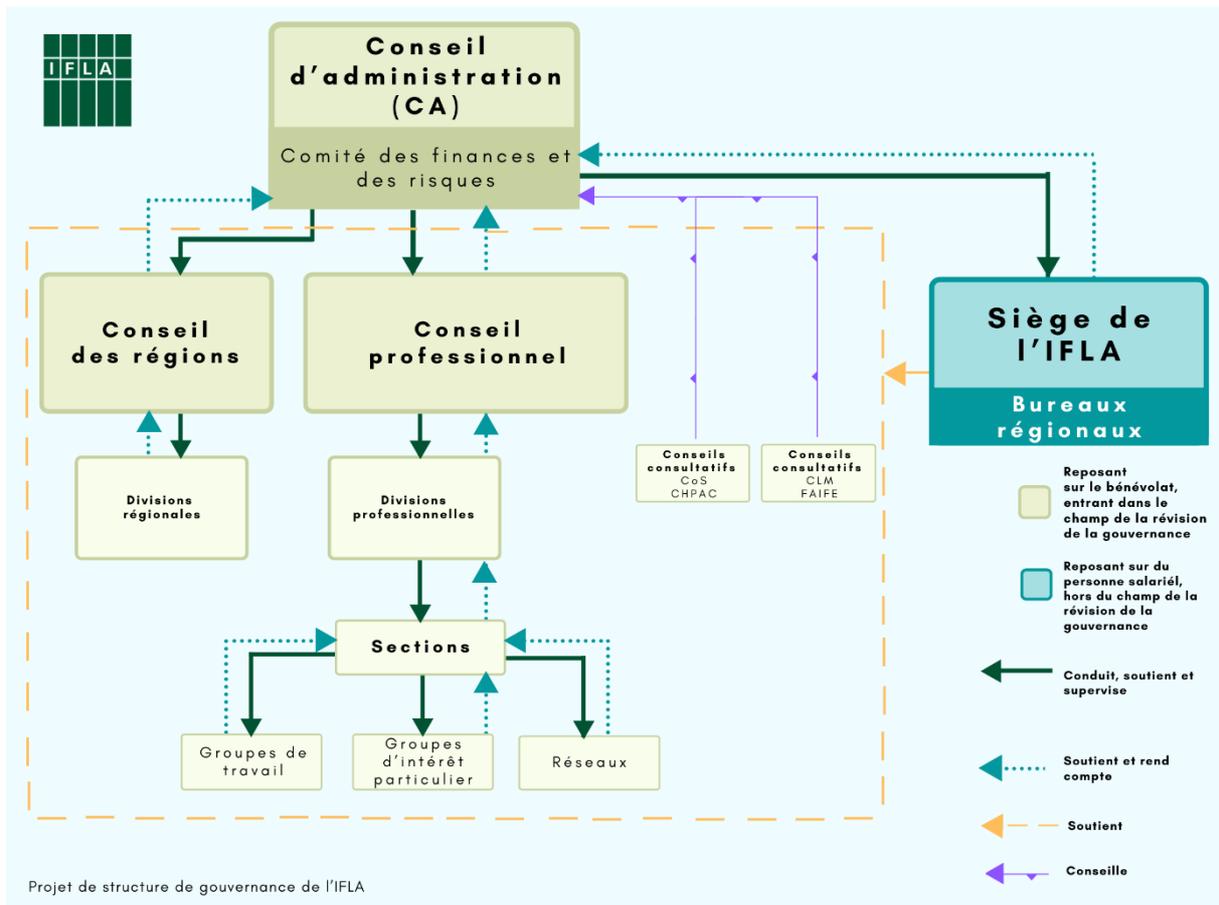
Nous restons à l'écoute

Lors des Tables rondes professionnelles, nous serons attentifs à vos idées sur la meilleure façon d'organiser les Divisions professionnelles.

Partie 2 – Les Structures



Projet de structure de gouvernance de l'IFLA



Le conseil d'administration de l'IFLA

Proposition de structure amendée par le Conseil d'administration le 23 juillet 2020

Le Conseil d'administration de l'IFLA est en charge de la gouvernance et de la direction financière et professionnelle de l'IFLA et représente la Fédération dans les procédures judiciaires et autres procédures formelles.

Il établit la culture et les valeurs de la Fédération, et développe ses axes stratégiques. Dans sa supervision de la Fédération et du Quartier général de l'IFLA, le Conseil d'administration est guidé par la fixation d'objectifs fondés sur des principes, des prises de décision efficaces et un suivi approprié des résultats. Il soutient le Secrétaire général dans la gestion des ressources et la mise en œuvre de la stratégie.

Les membres du Conseil d'administration jouent un rôle crucial dans la supervision et le pilotage du travail d'une organisation hautement complexe, requérant à la fois une connaissance solide du domaine des bibliothèques et des compétences pratiques telles que le management financier et l'analyse des risques.

Le Conseil d'administration est renforcé s'il reflète la diversité dynamique du secteur des bibliothèques et s'appuie sur l'expertise et l'expérience des bibliothécaires du monde entier.

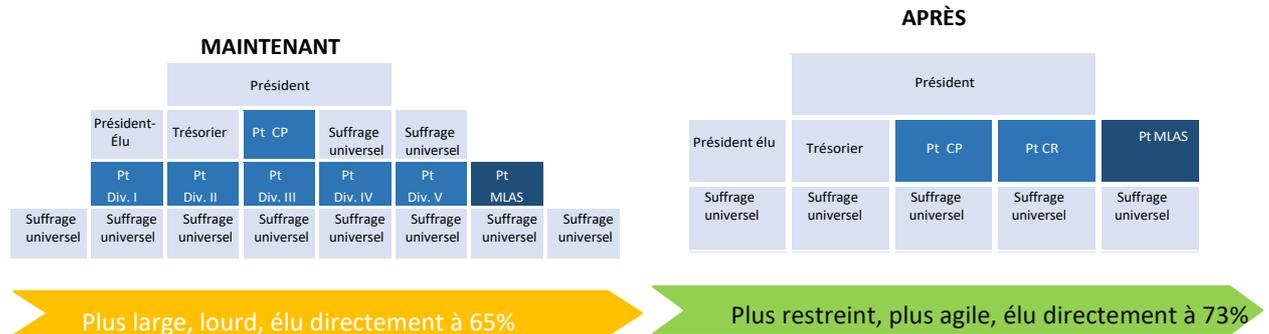
Argumentaire des modifications proposées

Le groupe de travail du conseil d'administration - l'un des trois groupes de travail du Conseil d'administration en charge de la révision de la gouvernance - a été convoqué en août 2019 et s'est concentré sur la question suivante : le Conseil d'administration est-il organisé de façon optimale dans le but d'atteindre les objectifs ambitieux du projet Global Vision et de la stratégie de l'IFLA 2019-2024 ?

Le groupe de travail a analysé les contributions reçues par le biais de l'enquête auprès des adhérents de l'IFLA, du processus de planification stratégique, de l'enquête sur la gouvernance d'octobre 2019 et des entretiens avec d'anciens membres du Conseil d'administration. Ils ont identifié et accordé la priorité aux possibilités d'améliorations suivantes :

1. **La structure et la taille du conseil actuel rendent les prises de décision plus lentes et moins opérationnelles, et limitent la capacité des membres du conseil à s'impliquer de manière significative dans les délibérations.** A l'inverse, de plus petits conseils peuvent permettre des discussions plus intensives et des prises de décision plus inclusives entre tous leurs membres.
2. **La diversité et la participation régionale est insuffisante dans le conseil actuel.** Les processus ne sont pas en phase avec le soutien aux objectifs de diversité, et les coûts élevés de la participation interdisent à de trop nombreux membres de l'IFLA d'intégrer le Conseil d'administration.
3. **Il n'y a pas assez d'efforts explicites pour s'assurer que le Conseil rassemble les types d'expertise spécifique requis pour l'avenir.** L'accent mis actuellement sur l'expérience au sein de la Fédération et sur le terrain est important, mais il manque un effort parallèle pour s'assurer que les membres du conseil arrivent également avec les compétences de gouvernance nécessaires.
4. **Il y a une duplication des rôles et des efforts au sein du Conseil d'administration** en raison de la structure actuelle des comités du conseil.

La proposition de nouvelle structure du Conseil d'administration de l'IFLA en détail



Le prochain conseil d'administration de l'IFLA sera composé de 11 membres, répartis comme suit :

- ❖ 3 dirigeants élus (Président, Président élu et Trésorier)
- ❖ 3 membres de droit (présidents du Conseil professionnel, du Conseil des régions et de la Section Gestion des associations de bibliothèques, chacun étant élu par le biais de procédures appropriées)
- ❖ 5 membres élus au suffrage universel, ce accompagné d'une pratique à déterminer pour améliorer l'ajustement des compétences et de l'expérience dont le Conseil d'administration pourrait globalement manquer

La rationalisation des comités signifie que l'on se concentre davantage sur les finances et les risques.

Le Trésorier, désormais directement élu par les membres, présidera le nouveau Comité des finances et des risques, qui pourra être rejoint par un conseiller sans droit de vote ayant une expertise en matière d'audit et de législation néerlandaise pertinente. Avec un Conseil d'administration plus restreint, la nécessité d'un Comité exécutif est éliminée et tous les membres du Conseil participeront à la prise de décision, conformément au principe de prise de décision et de responsabilité collectives. Il s'agira notamment de fournir des conseils stratégiques sur le Congrès (y compris les critères de sélection des lieux et les décisions finales), tandis que les questions techniques et logistiques pourront être déléguées au Quartier général de l'IFLA.

Le Conseil d'administration sera conseillé par :

- ❖ Le Conseil professionnel
- ❖ Un Conseil des régions nouvellement établi
- ❖ Quatre Comités consultatifs (anciennement appelés "comités stratégiques")
 - Liberté d'accès à l'information et liberté d'expression (FAIFE)
 - Droit d'auteur et autres questions juridiques (CLM)
 - Programme du patrimoine culturel (CHPAC)
 - Comité des normes (CoS)

Comment les contributions se s'effectueront-elles : Le Conseil d'administration se réunira au moins deux fois par an avec chacun des Conseils professionnel et des Régions afin d'échanger des informations et de se concerter. Les membres à qualité assureront un flux d'informations entre le Conseil d'administration et les membres de leurs comités respectifs

NOUVEAU : Afin d'éliminer les obstacles à la participation au plus haut niveau de gouvernance de l'IFLA, tous les membres du conseil d'administration seront financés pour les frais de voyage et d'hébergement afin d'assister à deux réunions par an en dehors du congrès annuel (WLIC)

Le Conseil professionnel et ses divisions

Proposition amendée par le Conseil d'administration le 23 Juillet 2020

Le conseil professionnel (CP) de l'IFLA supervise et oriente les comités et les groupes qui travaillent ensemble dans tous les secteurs et dans le monde entier pour développer et mettre en œuvre des activités qui inspirent, impliquent et mobilisent le monde des bibliothèques. Il prend en charge les questions professionnelles et coordonne le programme de rencontres professionnelles du congrès de l'IFLA.

L'objectif d'une Division professionnelle est d'organiser la communication la plus efficace et la plus utile entre les Unités professionnelles, le personnel permanent de l'IFLA et le Conseil professionnel mais également d'aider les Unités professionnelles à coordonner leurs activités et à mieux comprendre le fonctionnement de l'IFLA.

Le Conseil professionnel rend compte au Conseil d'administration.

Argumentaire des modifications proposées

Le groupe de travail sur la structure professionnelle - l'un des trois groupes de travail des membres du Conseil d'administration de l'IFLA, comprenant les cinq présidents de division - était chargé de d'organiser le débat sur la structure professionnelle de l'IFLA pour la future gouvernance. Il s'est réuni en août 2019 autour de cette question : *notre structure professionnelle est-elle organisée de façon optimale pour atteindre les objectifs ambitieux de l'approche Global Vision et de la Stratégie 2019-2024 de l'IFLA ?*

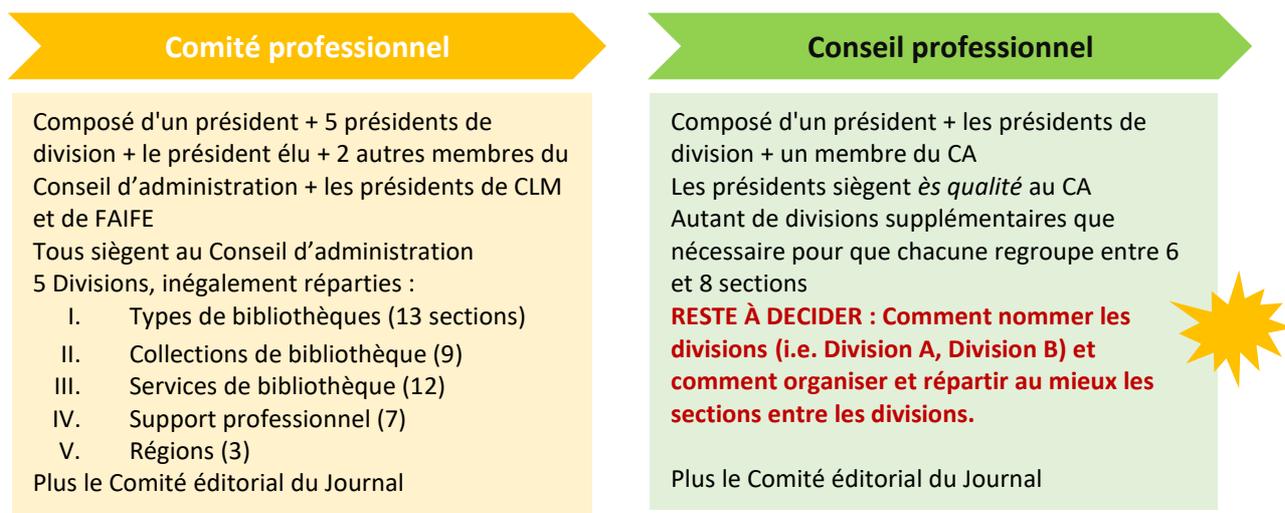
Le groupe de travail a étudié les contributions reçues dans le cadre des sessions de formation des Cadres (2018), de l'enquête menée auprès des adhérents de l'IFLA, de la réflexion stratégique, de l'enquête de 2019 sur la gouvernance et d'entretiens avec d'anciens présidents du Comité professionnel et des divisions. Parmi les questions examinées et classées par ordre de priorité, on peut citer les suivantes :

- 1. La nécessaire amélioration de la manière dont le Conseil professionnel (CP) coordonne les sections**, en particulier en ce qui concerne la communication, la prise de décision et la régularité des évaluations.
- 2. Le Conseil d'administration n'est pas clair sur ses attentes à l'égard du CP.** Quelle est la fonction propre de celui-ci ?
- 3. Il y a des incohérences entre la taille, la structure et la composition du CP qui sont sources de problèmes.** Le périmètre de chaque division n'est pas clair et cela entraîne des lacunes, des chevauchements et une répartition inégale des efforts. Il n'y a pas assez de souplesse pour répondre aux nouveaux problèmes.
- 4. La communication, la coopération et les interactions doivent être la priorité des Unités professionnelles**, car leurs performances dans ces domaines ne sont pas toujours convaincantes.
- 5. Les obstacles à la participation doivent être levés.** Les exigences imposées aux membres des Comités permanents des Unités professionnelles constituent des obstacles qui entravent la diversité et la participation des régions. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre conserver l'expérience et l'expertise des élus au sein des comités permanents et les occasions faites aux nouveaux professionnels de rejoindre ceux-ci.

Il est proposé une structure professionnelle renouvelée avec les attributs suivants :

- ✓ *La nomenclature des « Divisions » et des « Unités professionnelles » est conservée*
- ✓ *La composition des Divisions est souple. Leur structure peut répondre à l'évolution de l'environnement des bibliothèques*
- ✓ *Davantage de Divisions disposeront d'un même nombre, gérable, d'Unités professionnelles, ce qui simplifiera et améliorera l'administration et la communication pour les présidents*
- ✓ *Les professionnels auront plus de possibilités de s'impliquer et de contribuer au travail vital de l'IFLA*
- ✓ *Les rôles et les responsabilités de tous les "acteurs" de la structure professionnelle seront clarifiés*
- ✓ *La participation des régions sera encouragée.*

Détail de la nouvelle structure professionnelle proposée



- + Le *Comité professionnel* est rebaptisé *Conseil professionnel* et s'organise de la même manière que le nouveau Conseil des régions.
- + La base de la structure professionnelle est constituée de Divisions professionnelles composées d'Unités professionnelles.
- + La composition des Divisions professionnelles est plus souple.
- + Le nombre de Divisions professionnelles est étendu et les Unités professionnelles sont redistribuées de manière à ce que chaque division en comprenne de 6 à 8.
- + Les Sections de la Division V deviennent des divisions régionales au sein d'une nouvelle structure régionale.
- + Outre les Groupes consultatifs et les Unités professionnelles, il existe trois mécanismes permettant de faire progresser le travail et de participer aux projets : les Groupes de travail, les Groupes d'intérêt particulier et un nouveau mécanisme appelé les Réseaux. Les Groupes de révision continuent à travailler pour le Comité des normes.
- + Les procédures existantes de révision transparente et régulière des comités et autres structures sont renforcées. Le Conseil professionnel évalue chaque Unité professionnelle tous les cinq ans en

Certains d'entre vous se demandent **s'il s'agit d'un prétexte pour éliminer des sections.**

La réponse est **non.**

Les Sections existantes seront réparties entre un plus grand nombre de divisions, chacune administrant un nombre similaire et gérable d'Unités professionnelles, ce qui assurera aux présidents une charge de travail soutenable et un meilleur soutien aux bénévoles.

fonction de critères déterminés par le Conseil professionnel afin de garantir son efficacité et sa pertinence vis à vis de la stratégie de l'IFLA.

- + Le programme d'évaluation continue est conçu de manière à assurer l'uniformité de la charge de travail des membres du Conseil professionnel. Un nombre comparable d'Unités professionnelles de chaque division sera évalué chaque année.
- + Dans le cadre de l'étape finale de l'évaluation annuelle, le Conseil professionnel examine la pertinence de modifier la composition des Divisions pour maintenir des Divisions de taille similaire.
- + Tous les cinq ans, le Conseil professionnel réévaluera la composition de toutes les Divisions.
- + Les Comités permanents des Unités professionnelles pourront compter jusqu'à 20 membres élus. Si la représentation du monde entier est insuffisante, cinq autres places de plein droit (mais sans obligation de participer au congrès) seront offertes pour les participants des régions afin de faciliter leur participation.

NOUVEAU : Un partage d'information et une consultation plus réguliers et plus formels entre le Conseil d'administration et le Conseil professionnel.

Le nouveau Conseil des régions de l'IFLA et ses divisions

Le Conseil des régions et ses divisions sont des nouveautés apportées à la structure de gouvernance de l'IFLA.

L'objectif du Conseil des régions est de représenter avec force les priorités régionales dans les activités de l'IFLA et en particulier au sein du Conseil d'administration, de renforcer le plaidoyer en faveur des bibliothèques, de créer davantage de participation des régions, de rendre de l'IFLA plus visible à l'échelle mondiale et de mettre en œuvre les éléments régionaux de la stratégie de l'IFLA.

Le **Conseil des Régions** coordonnera et soutiendra le développement et la mise en œuvre des plans d'action des Division régionales ; il passera en revue les activités des division régionales et portera à l'attention du Conseil d'administration les enjeux émergents pertinents ; il rassemblera l'information sur les priorités en matière de plaidoyer dans les régions de façon à façonner le plaidoyer global de l'IFLA ; il développera des approches de type plaidoyer auprès de l'ONU et des autres agences actives à l'échelle régionale ; il évaluera la réussite globale du développement de la dimension régionale de la stratégie de l'IFLA ; enfin il mettra en œuvre des stratégies en vue de promouvoir les activités de l'IFLA, les adhésions et la levée de fonds dans les régions.

Les **Divisions régionales** agiront comme point focal des activités de l'IFLA à l'échelon régional via des actions menées sur la base de plans d'action régionaux. Développer ces plans impliquera à la fois la collaboration avec des unités professionnelles pour ce qui concerne le travail orienté vers les régions et la mise en œuvre des projets liés au plaidoyer tout en suscitant l'engagement au sein de l'IFLA dans les régions. Ainsi, les Divisions régionales fourniront une forme d'encouragement aux Unités professionnelles à s'impliquer davantage aux côtés des régions et garantiront que le travail de plaidoyer de l'IFLA soit plus pertinent pour ses adhérents sur le terrain.

Le Conseil des régions conseille et rend compte au Conseil d'administration. A travers ses activités, le Conseil des régions élèvera au niveau régional les activités de l'IFLA. Cela mettra également l'IFLA en mesure d'atteindre son objectif, conformément à sa Stratégie, de renforcer la communauté des bibliothèques à tous les niveaux et de s'adapter efficacement aux caractéristiques et priorités de chaque région.

Argumentaire de la proposition de nouvelle structure :

Le besoin d'une représentation et d'une participation accrues des régions est omniprésent dans la gouvernance de l'IFLA. Le Conseil d'administration a identifié en priorité les défis et opportunités qui suivent :

1. **Les adhérents et les bénévoles de l'IFLA identifient la diversité, la participation et la représentativité comme les plus grands atouts de l'IFLA mais aussi comme les points les plus à même d'être améliorés**
2. **Les activités de l'IFLA à l'échelon régional ne sont pas de qualité suffisante au sein de la Fédération**, et un effort doit être fourni pour garantir un investissement approprié en la matière, y compris au sein de la structure professionnelle de l'IFLA
3. **Il n'existe pas de structure suffisamment large pour façonner la dimension régionale de la mise en œuvre de la Stratégie de l'IFLA** et, par conséquent, pour soutenir chaque région de la façon la plus efficace
4. **Il n'existe pas actuellement de structure globale à même d'élaborer des compétences en matière de plaidoyer et de coopération avec l'IFLA de façon à prendre en compte les caractéristiques des régions** ou de travailler avec les agences régionales de l'ONU
5. **La structure actuelle ne couvre pas toutes les régions du monde**

Détail du projet de nouvelle structure régionale de l'IFLA



Elle comprend un Président + 6 Présidents de division

Le Président siège à titre de représentant au Conseil d'Administration

Regions: Afrique, Asie-Océanie, Europe, Amérique latine et Caraïbes (LAC), Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), Amérique du Nord

Each Regional Division is made up of 10-20 representatives

RESTE À DÉCIDER : Quels sont le nombre idéal de représentants et le meilleur mode de candidature et d'élection, pour chaque région ?

- + **La structure régionale reflète la structure professionnelle**
- + La division professionnelle V gagne en taille et en prérogatives pour devenir le Conseil des régions. Les sections régionales existantes (Afrique, Asie-Océanie, LAC) deviennent des Divisions.
- + Chaque région est représentée. Les Présidents des Divisions régionales forment le Conseil des régions.
- + La structure régionale s'appuie sur les actuelles sections de la Division V et prend en compte la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Cette dernière rassemble des pays qui forment une seule région politique à l'ONU et qui partagent une langue et des habitudes de travail. L'IFLA l'a déjà reconnue comme une région distincte, par exemple dans la démarche Global Vision et le Programme de plaidoyer international.
- + L'Europe et l'Amérique du Nord sont considérées comme des régions pour garantir que le Conseil des régions représente les adhérents partout où ils se trouvent, donnant ainsi à tous les adhérents de l'IFLA un rôle plus important pour garantir une implication accrue de la Fédération au niveau régional. Cela renforce également la force et la légitimité du plaidoyer de l'IFLA auprès des agences régionales et des partenaires partout dans le monde. La division en régions reflète la division politique du monde en usage à l'IFLA.
- + **Reste à décider :**
 - Comment assurer au mieux la diversité de représentation au sein des Divisions régionales ?
 - Quel nombre (10-20) fait sens pour chaque région, et quel est le processus de candidature et d'élection le plus approprié dans chaque région ? Peut-il être uniforme ?
 - Comment assurer une collaboration régulière et efficace entre le Conseil des régions et le Conseil professionnel, chacun avec ses divisions respectives ?

Les Comités consultatifs (anciennement "comités stratégiques")

Les Comités stratégiques actuels de l'IFLA couvrent une série de domaines et de sujets politiques, et soutiennent le travail de la gouvernance de haut niveau de l'IFLA sur les grandes questions politiques ou autres questions transversales.

Les quatre comités sont les suivants :

- Comité consultatif sur le droit d'auteur et autres questions juridiques (CLM)
- Comité consultatif sur la liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression (FAIFE)
- Comité des normes (CoS), et les groupes de révision qui lui font rapport
- Comité consultatif du programme du patrimoine culturel (CHPAC)

L'objectif des Comités consultatifs proposés par l'IFLA est de coordonner les activités connexes et pertinentes au sein de l'IFLA, de soutenir l'élaboration des politiques et la défense des intérêts de l'IFLA, et d'appuyer le développement de relations avec les organisations mondiales et régionales pertinentes sur les questions dont le Comité consultatif est responsable.

Proposition amendée par le conseil d'administration le 23 juillet 2020

Argumentaire des modifications proposées

Le groupe de travail sur les Comités stratégiques – l'un des trois groupes de travail des membres du conseil d'administration de l'IFLA chargés de diriger l'examen de la gouvernance dans ce domaine – s'est réuni en août 2019. Il a étudié la question suivante : *nos comités stratégiques travaillent-ils efficacement pour contribuer à la réalisation des objectifs ambitieux du projet Global Vision et de la Stratégie de l'IFLA 2019-2024 ?*

Le groupe de travail a analysé les contributions reçues dans le cadre de l'enquête auprès des adhérents de l'IFLA, du processus de planification stratégique, de l'enquête sur la gouvernance d'octobre 2019 et des entretiens. Les principales questions qu'il a identifiées et classées par ordre de priorité sont les suivantes :

1. **Il n'y a pas de définition ou de déclaration d'intention claire** concernant le rôle spécifique des Comités stratégiques, ce qui risque de créer une confusion pour les adhérents et les bénévoles potentiels
2. **Les comités ont été créés de manière ad hoc** et ont évolué séparément les uns des autres, ce qui a créé une certaine complexité pour ceux qui cherchent à comprendre l'IFLA
3. **Les comités** ne sont pas formellement coordonnés, laissant la collaboration au hasard
4. **Il y a un manque de visibilité et de compréhension des Comités stratégiques et de leur travail**
5. **Dans leur organisation actuelle, le potentiel lié à l'expertise approfondie et à la qualité du travail de ces comités n'est pas pleinement exploité.**

Détail de la proposition de Comités consultatifs

COMITÉS STRATÉGIQUES

COMITÉS CONSULTATIFS

Afin de simplifier la gouvernance de l'IFLA, la sélection et la composition des comités – le nombre de membres principaux et leur mode de nomination – sont normalisés. *Tous les Comités stratégiques deviennent des Comités consultatifs.*

Tous les Comités consultatifs rapporteront formellement au Conseil d'administration et le conseilleront. Le Conseil d'administration peut renvoyer des rapports ou des questions aux Conseils professionnel ou des régions, selon le cas. Les Comités seront mandatés pour veiller à ce que toutes les parties de l'IFLA puissent bénéficier de leur expertise approfondie et de leur travail. Le Conseil d'administration peut créer des comités consultatifs supplémentaires de temps à autre en réponse à des questions émergentes.

VOS COMMENTAIRES ONT ETE PRIS EN CONSIDERATION : La structure hiérarchique présentée dans ce document de travail représente un changement important de la proposition de gouvernance initiale. Sur la base de vos observations selon lesquelles le fait de rendre compte à toute entité *autre* que le Conseil d'administration pourrait être considéré de l'extérieur comme un défaut de priorisation ou de crédibilité, tous les Comités consultatifs rendent désormais compte directement au Conseil d'administration.

Des questions ? Voici où trouver plus d'informations :

- [Questions et réponses sur la gouvernance de l'IFLA](#)
- [Site Internet de la révision de la gouvernance de l'IFLA](#)